

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 056 082

21 N° d'enregistrement national : 16 01355

51 Int Cl⁸ : A 45 C 11/00 (2017.01), A 61 F 13/15

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 16.09.16.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 23.03.18 Bulletin 18/12.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : MESDAGH DAVID RAPHAEL JOSE
— FR, COUTURE JULIEN ANDRE — FR et MAZID
YOUNESS — FR.

72 Inventeur(s) : MESDAGH DAVID RAPHAEL JOSE,
COUTURE JULIEN ANDRE et MAZID YOUNESS.

73 Titulaire(s) : MESDAGH DAVID RAPHAEL
JOSE, COUTURE JULIEN ANDRE, MAZID YOUNESS.

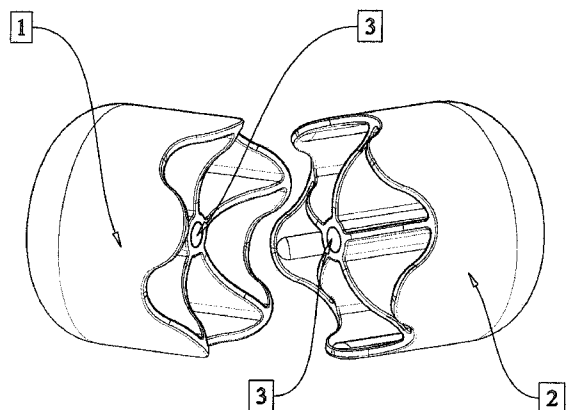
74 Mandataire(s) : MESDAGH DAVID.

54 CAPSULE DE TRANSPORT RIGIDE A FERMETURE MAGNETIQUE POUR TAMPONS HYGIENIQUE DE
DIFFERENTES TAILLES.

57 La présente invention concerne une capsule de transport rigide à fermeture magnétique pour tampons hygiéniques de différentes tailles, destinée à simplifier et à centraliser le stockage de 5 tampons hygiéniques dans un étui de transport ergonomique et adapté pour l'hygiène intime de la femme.

La capsule de transport suivant l'invention se compose d'un corps d'étui (1) dans lequel 5 compartiments alvéolaires permettent de stocker 5 tampons hygiéniques, et d'un capuchon d'étui (2). Le corps d'étui (1) et le capuchon d'étui (2) sont munis d'aimants permettant une fermeture magnétique fiable et sécurisée.

Le dispositif selon l'invention est exclusivement destiné à l'usage de la femme pour centraliser dans un seul étui transportable les tampons hygiéniques en garantissant une hygiène parfaite et un confort optimal.



FR 3 056 082 - A1



La présente invention concerne une capsule de transport rigide à fermeture magnétique pour tampons hygiéniques de différentes tailles, destinée à simplifier et à centraliser le stockage de 5 tampons hygiéniques dans un étui de transport ergonomique et adapté pour l'hygiène intime de la femme.

5 Généralement les tampons hygiéniques se retrouvent en vrac dans le sac à main des femmes, ou mis dans des étuis de matières et de formes non adaptés et non prévus à cet effet.

L'étui de transport en forme de capsule suivant l'invention permet de remédier à cet inconvénient et de centraliser 5 tampons hygiéniques de manière adaptée en garantissant
10 une hygiène parfaite et un confort optimal.

La capsule (A) se compose selon ses principales caractéristiques :

D'une part, d'un corps d'étui cylindrique muni d'un fond de forme arrondie surmonté d'un plot cylindrique central. Le plot cylindrique central est formé d'un évidement
15 sur toute sa hauteur, permettant un gain de poids. Dans la partie haute du plot central se trouve un logement destiné à l'aimant nécessaire à la fermeture magnétique de la capsule. De ce plot cylindrique central partent 5 parois intérieures reliées à la paroi extérieure du corps d'étui formant ainsi le système alvéolaire de la capsule. Chaque compartiment possède une nervure située sur la périphérie du bord intérieur et courant sur toute la
20 hauteur du corps d'étui, assurant ainsi le maintien en position des tampons hygiéniques. Une dépression semi sphérique se situe à la jonction entre chaque paroi intérieure des compartiments alvéolaires avec la paroi extérieure du corps d'étui. Sur sa partie haute, l'étui possède entre chaque dépression des cambrures semi sphériques le long de son périmètre, formant une succession régulière concave et convexe, permettant d'assembler de manière
25 homogène le corps d'étui au capuchon d'étui.

D'autre part d'un capuchon d'étui cylindrique muni d'un fond de forme arrondie surmonté d'un plot cylindrique central. Le plot cylindrique central est formé d'un évidement sur toute sa hauteur, permettant un gain de poids. Dans la partie haute du plot central se trouve un logement destiné à l'aimant nécessaire à la fermeture magnétique de la capsule.
30 De ce plot cylindrique central partent 5 parois intérieures reliées à la paroi extérieure du capuchon d'étui. Contrairement au corps d'étui, chaque compartiment alvéolaire du capuchon d'étui ne possède pas de nervure en son intérieur, mais la forme des compartiments alvéolaires s'adapte parfaitement à la forme oblongue des tampons. Une cambrure semi-sphérique se situe à la jonction entre chaque paroi intérieure des
35 compartiments alvéolaires avec la paroi extérieure du capuchon d'étui. Sur sa partie haute, l'étui possède entre chaque cambrure des dépressions semi sphériques le long de son

périmètre, permettant d'assembler de manière homogène le capuchon d'étui au corps d'étui.

Le dispositif de fermeture magnétique est composé de deux aimants d'une force de 600g chacun. Un aimant de pôle négatif est situé dans le logement de la partie haute du plot cylindrique central du corps d'étui. L'autre aimant de pôle positif est situé dans le logement de la partie haute du plot cylindrique central du capuchon d'étui.

Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure (A) représente une vue d'ensemble de l'invention (A)

10 La figure (B) représente en détail le capuchon d'étui (1) avec son système alvéolaire et sa fermeture magnétique

La figure (C) représente en détail le corps d'étui (2) avec la position des nervures présentes dans chaque alvéole pour maintenir les tampons et sa fermeture magnétique

15 La figure (D) représente la coupe transversale du capuchon d'étui (1) avec le plot central, le logement de l'aimant, la paroi extérieure, le fond arrondi, ainsi que les parois alvéolaires.

La figure (E) représente la coupe transversale du corps d'étui (2) avec le plot central, le logement de l'aimant, la paroi extérieure, le fond arrondi, les parois alvéolaires et le détail de la nervure.

20 La figure (F) représente la coupe longitudinale du corps d'étui (2) avec le plot central, le logement de l'aimant, la paroi extérieure, le fond arrondi, ainsi que les parois alvéolaires.

La figure (G) représente la coupe longitudinale du capuchon d'étui (1) avec le plot central, le logement de l'aimant, la paroi extérieure, le fond arrondi, les parois alvéolaires et le détail de la nervure.

25 En référence à la figure (A) le dispositif se compose d'un corps d'étui (2) avec un capuchon d'étui (1) montés l'un sur l'autre, fermés par la force des aimants (3).

En référence à la figure (B) le dispositif se compose d'un capuchon d'étui cylindrique (1) muni d'un fond de forme arrondie (4) surmonté d'un plot cylindrique central (7). Dans la partie haute du plot central (7) se trouve un logement (14) destiné à l'aimant (3) nécessaire à la fermeture magnétique de la capsule. De ce plot cylindrique central (7) partent 5 parois intérieures (19) reliées à la paroi extérieure (5) du capuchon d'étui (1). Contrairement au corps d'étui (2), chaque compartiment alvéolaire (17) du capuchon d'étui (1) ne possède pas de nervure (voir Figure C - 9) en son intérieur, mais la forme triangulaire des compartiments alvéolaires (17) s'adapte parfaitement à la forme oblongue des tampons. Des cambrures semi-sphériques convexes (12) se situent à la jonction (voir Figure D -18) entre chaque paroi intérieure (19) des compartiments alvéolaires (17) avec la

paroi extérieure (5) du capuchon d'étui (1). Entre chaque cambrure (12), l'étui sur sa partie haute possède des dépressions semi-sphériques concaves (11) le long de son périmètre, permettant d'assembler de manière homogène le capuchon d'étui (1) au corps d'étui (2). Un aimant de pôle positif (3) est situé dans le logement (voir Figure D - 14) de la partie haute
5 du plot cylindrique central (7) du capuchon d'étui (1).

En référence à la figure (C) le dispositif se compose d'un corps d'étui cylindrique (1) muni d'un fond de forme arrondie (4), surmonté d'un plot cylindrique central (6). Dans la partie haute du plot central (6) se trouve un logement (voir Figure D - 14) destiné à l'aimant
10 (3) nécessaire à la fermeture magnétique de la capsule. De ce plot cylindrique central (6) partent 5 parois intérieures (8) reliées à la paroi extérieure (5) du corps d'étui (2) formant ainsi le système alvéolaire (17) de la capsule. Chaque compartiment (17) possède une nervure (9) située sur la périphérie du bord intérieur de la paroi extérieure (5) et courant sur toute la hauteur du corps d'étui (2), assurant ainsi le maintien en position des tampons
15 hygiéniques. Des dépressions semi-sphériques concaves (10) se situent à la jonction (voir Figure D - 18) entre chaque paroi intérieure (8) des compartiments alvéolaires (17) avec la paroi extérieure (5) du corps d'étui (2). Entre chaque dépression (10), l'étui sur sa partie haute possède des cambrures semi sphériques convexes (13) le long de son périmètre, permettant d'assembler de manière homogène le corps d'étui (2) au capuchon d'étui (1). Un
20 aimant de pôle négatif (3) est situé dans le logement (voir Figure D - 14) de la partie haute du plot cylindrique central (6) du corps d'étui (2).

En référence à la figure (D) le dispositif se compose d'un capuchon d'étui cylindrique (1) muni d'un fond de forme arrondie (4) surmonté d'un plot cylindrique central
25 (7). Le plot cylindrique central (7) est formé d'un évidement (15) sur toute sa hauteur, permettant un gain de poids. Dans la partie haute du plot central (7) se trouve un logement (14) destiné à l'aimant (3) nécessaire à la fermeture magnétique de la capsule. De ce plot cylindrique central (7) partent 5 parois intérieures (19) reliées à la paroi extérieure (5) du capuchon d'étui (1). Contrairement au corps d'étui (2), chaque compartiment alvéolaire (17)
30 du capuchon d'étui (1) ne possède pas de nervure (voir Figure E - 9) en son intérieur, mais la forme triangulaire des compartiments alvéolaires (17) s'adapte parfaitement à la forme oblongue des tampons. Des cambrures semi-sphériques convexes (12) se situent à la jonction (18) entre chaque paroi intérieure (19) des compartiments alvéolaires (17) avec la paroi extérieure (5) du capuchon d'étui (1). Entre chaque cambrure (12) l'étui sur sa partie
35 haute possède des dépressions semi sphériques concaves (11) le long de son périmètre, permettant d'assembler de manière homogène le capuchon d'étui (1) au corps d'étui (2). Un aimant de pôle positif (3) est situé dans le logement (14) de la partie haute du plot

cylindrique central (7) du capuchon d'étui (1).

En référence à la figure (E) le dispositif se compose d'un corps d'étui cylindrique (2) muni d'un fond de forme arrondie (4) surmonté d'un plot cylindrique central (6). Le plot cylindrique central (6) est formé d'un évidement (16) sur toute sa hauteur, permettant un gain de poids. Dans la partie haute du plot central (6) se trouve un logement (14) destiné à l'aimant (3) nécessaire à la fermeture magnétique de la capsule. De ce plot cylindrique central (6) partent 5 parois intérieures (8) reliées à la paroi extérieure (5) du corps d'étui (2), formant ainsi le système alvéolaire (17) de la capsule. Chaque compartiment (17) possède une nervure (9) située sur la périphérie du bord intérieur et courant sur toute la hauteur du corps d'étui (2), assurant ainsi le maintien en position des tampons hygiéniques. Des dépressions semi sphériques concaves (10) se situent à la jonction (18) entre chaque paroi intérieure (8) des compartiments alvéolaires (17) avec la paroi extérieure (5) du corps d'étui (2). Entre chaque dépression (10), l'étui sur sa partie haute possède des cambrures semi sphériques convexes (13) le long de son périmètre, permettant d'assembler de manière homogène le corps d'étui (2) au capuchon d'étui (1).

En référence à la figure (F) le dispositif se compose d'un corps d'étui cylindrique (2) surmonté d'un plot cylindrique central (6). Le plot cylindrique central (6) est formé d'un évidement (16) sur toute sa hauteur, permettant un gain de poids. Dans la partie haute du plot central (6) se trouve un logement (voir Figure G - 14) destiné à l'aimant (3) nécessaire à la fermeture magnétique de la capsule. De ce plot cylindrique central (6) partent 5 parois intérieures (8) selon un angle de 72° reliées à la paroi extérieure (5) du corps d'étui (2) formant ainsi le système alvéolaire (17) de la capsule. Chaque compartiment (17) possède une nervure (9) située sur la périphérie du bord intérieur (5) et courant sur toute la hauteur du corps d'étui (2), assurant ainsi le maintien en position des tampons hygiéniques.

En référence à la figure (G) le dispositif se compose d'un capuchon d'étui cylindrique (1) surmonté d'un plot cylindrique central (7). Dans la partie centrale du plot (7) se trouve un logement (14) destiné à l'aimant (3) nécessaire à la fermeture magnétique de la capsule. De ce plot cylindrique central (7) partent 5 parois intérieures (19) selon un angle de 72° reliées à la paroi extérieure (5) du capuchon d'étui (1). Contrairement au corps d'étui (2), chaque compartiment alvéolaire (17) du capuchon d'étui (1) ne possède pas de nervure (voir Figure F - 9) en son intérieur, mais la forme des compartiments alvéolaires (17) s'adapte parfaitement à la forme oblongue des tampons.

La présente invention n'est pas limitée pour sa fabrication à une matière spécifique.

La présente invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation décrit mais s'étend à toutes modifications et variantes évidentes, tout en restant dans l'étendue de la
5 protection définie dans les revendications annexées.

Le dispositif selon l'invention est exclusivement destiné à l'usage de la femme pour centraliser dans un seul étui transportable et ergonomique les tampons hygiéniques.

REVENDEICATIONS

1) Etui de transport caractérisé en ce qu'il se présente sous la forme d'une capsule cylindrique composée d'un corps d'étui cylindrique (2), et d'un capuchon d'étui cylindrique (1), destinée à la centralisation de 5 tampons hygiéniques de différentes tailles.

2) Etui de transport selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il se compose d'un corps d'étui cylindrique (2) possédant un plot central (6) sur l'axe central du corps d'étui cylindrique (2).

3) Etui de transport selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il se compose d'un capuchon d'étui cylindrique (1) possédant un plot central (7) sur l'axe central du capuchon d'étui cylindrique (1).

4) Etui de transport selon la revendication 1 et 2, caractérisé en ce qu'il se compose d'un corps d'étui cylindrique (2), possédant 5 logements de forme alvéolaire (17) depuis le plot central cylindrique (6) vers la paroi extérieure (5) du corps d'étui cylindrique (2).

5) Etui de transport selon la revendication 1 et 3, caractérisé en ce qu'il se compose d'un capuchon d'étui cylindrique (1), possédant 5 logements de forme alvéolaire (17) depuis le plot central cylindrique (6) vers la paroi extérieure (5) du capuchon d'étui cylindrique (1).

6) Etui de transport selon la revendication 1, 2 et 4, caractérisé en ce qu'il se compose d'un corps d'étui cylindrique (2), possédant 5 cloisons compartimentées (8) selon un angle de 72° depuis le plot central (6) vers la paroi extérieure (5) du corps d'étui cylindrique (2).

7) Etui de transport selon la revendication 1, 3 et 5 caractérisé en ce qu'il se compose d'un capuchon d'étui cylindrique (1), possédant 5 cloisons compartimentées (19) selon un angle de 72° depuis le plot central (7) vers la paroi extérieure (5) du capuchon d'étui cylindrique (1).

8) Etui de transport selon la revendication 1, 2, 4, et 6 caractérisé en ce qu'il se compose d'un corps d'étui cylindrique (2) divisé en 5 alvéoles de forme triangulaire compartimentées (17) selon un angle de 72°, possédant chacune une nervure intérieure (9) à l'opposé de l'axe central sur toute la hauteur de chaque alvéole (17) permettant le maintien des tampons hygiéniques de différentes tailles.

9) Etui de transport selon la revendication 1, 3, 5 et 7 caractérisé en ce qu'il se compose d'un capuchon d'étui cylindrique (1) divisé en 5 alvéoles de forme triangulaire compartimentées (17) selon un angle de 72°, ne possédant pas de nervures intérieures (9) permettant le glissement des tampons hygiéniques de différentes tailles.

10) Etui de transport selon la revendication 1, 2, 4, 6 et 8 caractérisé en ce qu'il se compose d'un corps d'étui cylindrique (2) divisé en 5 alvéoles de forme triangulaire (17) compartimentées selon un angle de 72°, possédant 5 cambrures semi sphériques (13) suivant un angle de 72° sur les bords extérieurs du corps d'étui (2), intercalées de 5
5 dépressions semi sphériques (10) permettant l'emboîtement avec le capuchon d'étui (1).

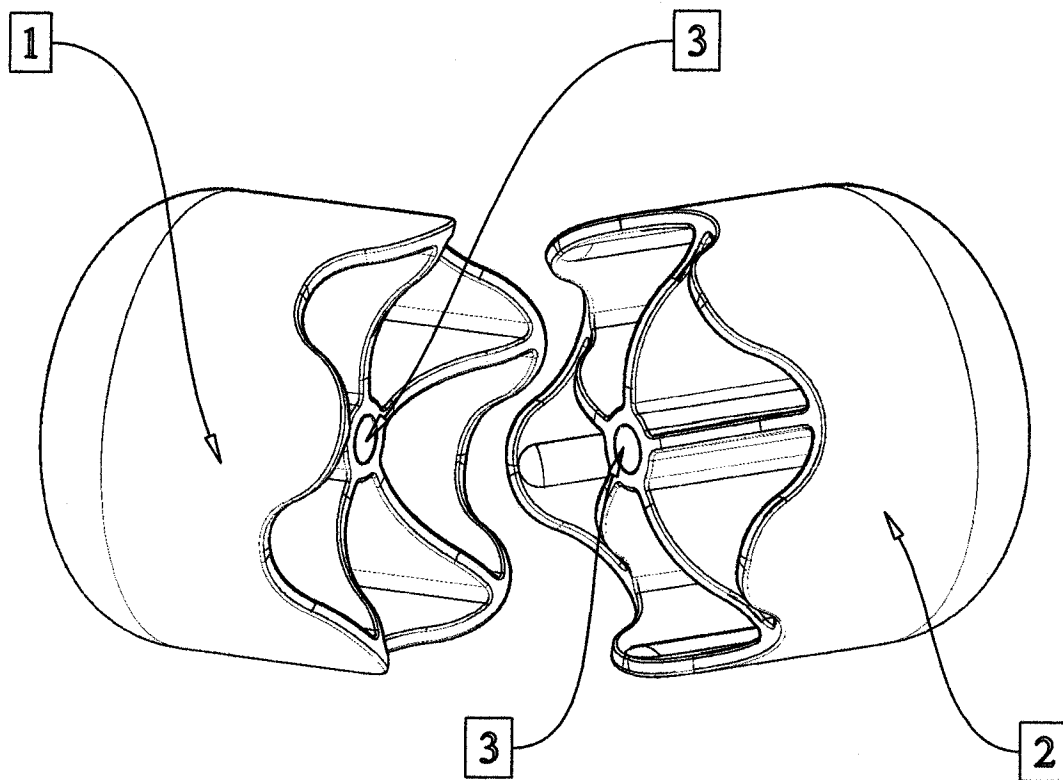
11) Etui de transport selon la revendication 1, 3, 5, 7 et 9 caractérisé en ce qu'il se compose d'un capuchon d'étui cylindrique (1) divisé en 5 alvéoles de forme triangulaire (17) compartimentées selon un angle de 72°, possédant 5 cambrures semi sphériques (12) suivant un angle de 72° sur les bords extérieurs du capuchon d'étui (1), intercalées de 5
10 dépressions semi sphériques (11) permettant l'emboîtement sur le corps d'étui (2).

12) Etui de transport selon la revendication 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 caractérisé en ce qu'il se compose d'un corps d'étui cylindrique (2) et d'un capuchon d'étui (1) possédant au sommet du plot central (6,7) un logement évidé (14) .

13) Etui de transport selon la revendication 1 à 12 caractérisé en ce qu'il se
15 compose d'un corps d'étui cylindrique (2) et d'un capuchon d'étui (1) possédant un système de fermeture magnétique composé de deux aimants (3) d'une force d'adhérence d'environ 600g, l'un positionné dans le logement évidé (14) au sommet du plot central (6) du corps d'étui cylindrique (2). Un aimant (3), de pôle inverse, positionné dans le logement évidé (14) au sommet du plot central (7) du capuchon d'étui (1), permet une fermeture hermétique et
20 sécurisée.

1/4

FIGURE A



2/4

FIGURE B

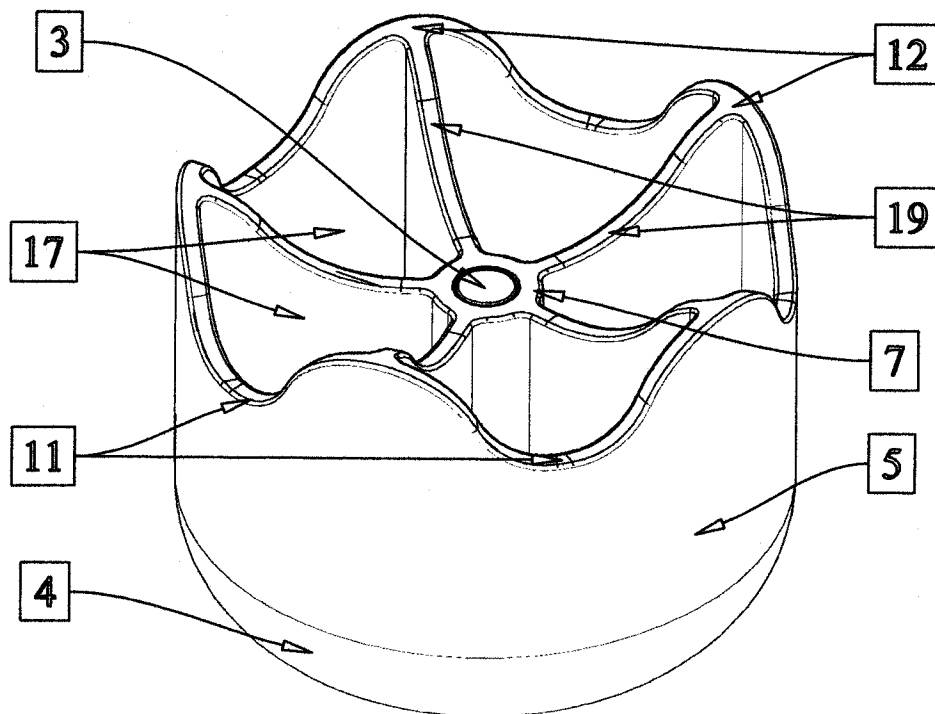
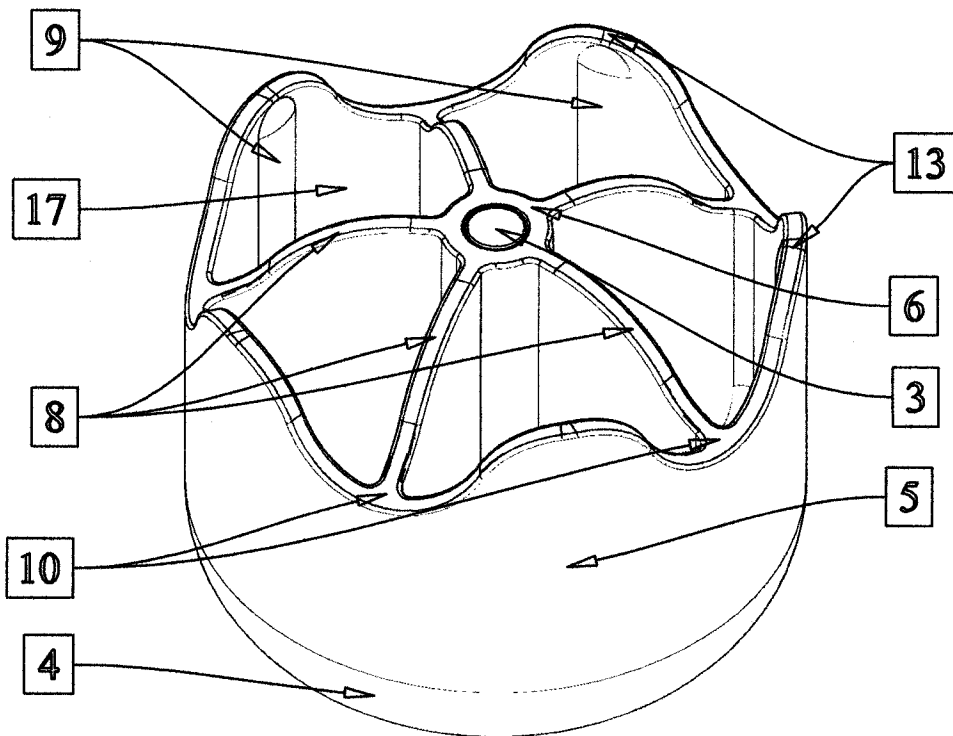


FIGURE C



3/4

FIGURE D

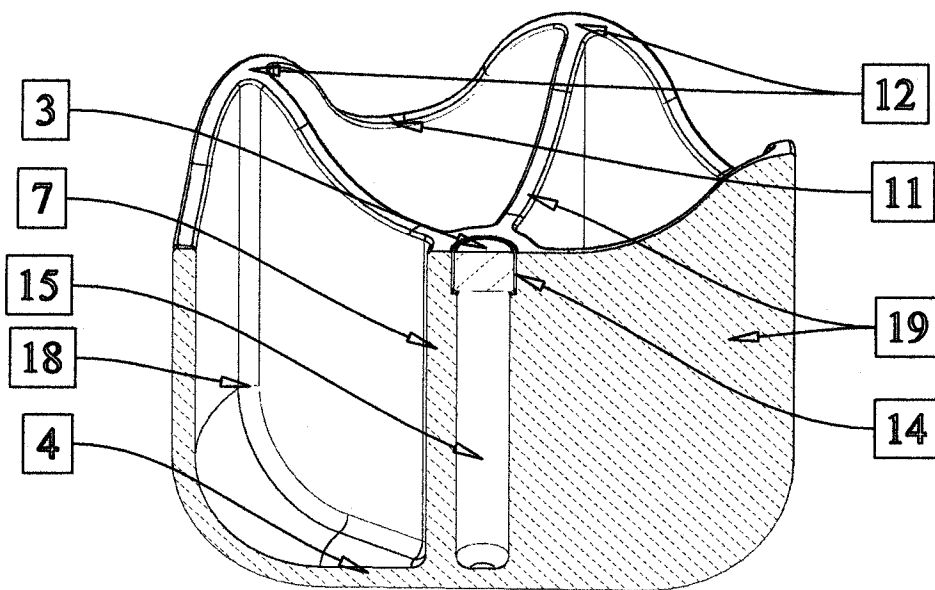
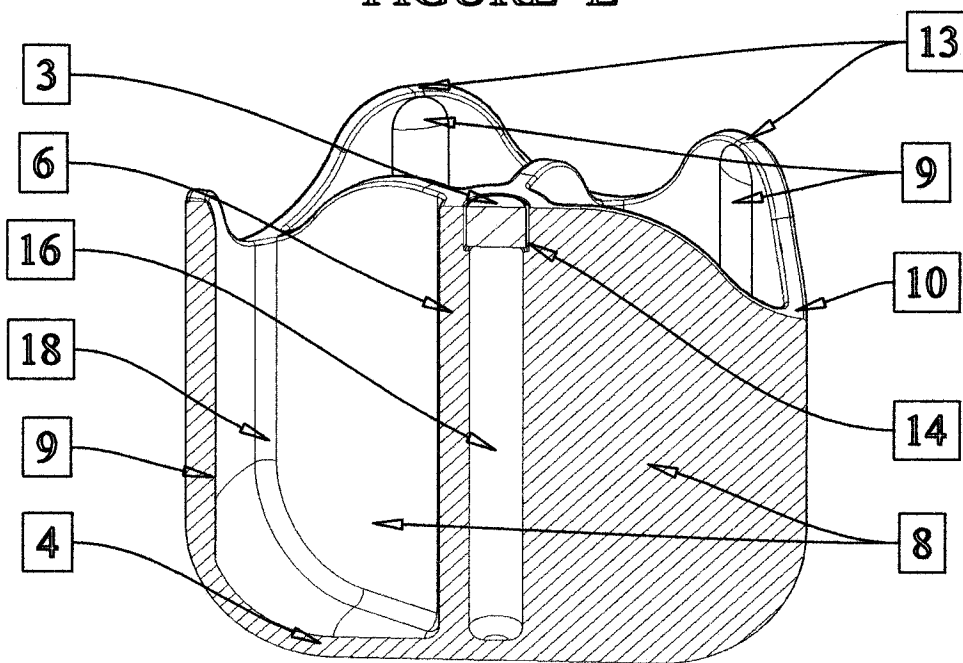


FIGURE E



4/4

FIGURE F

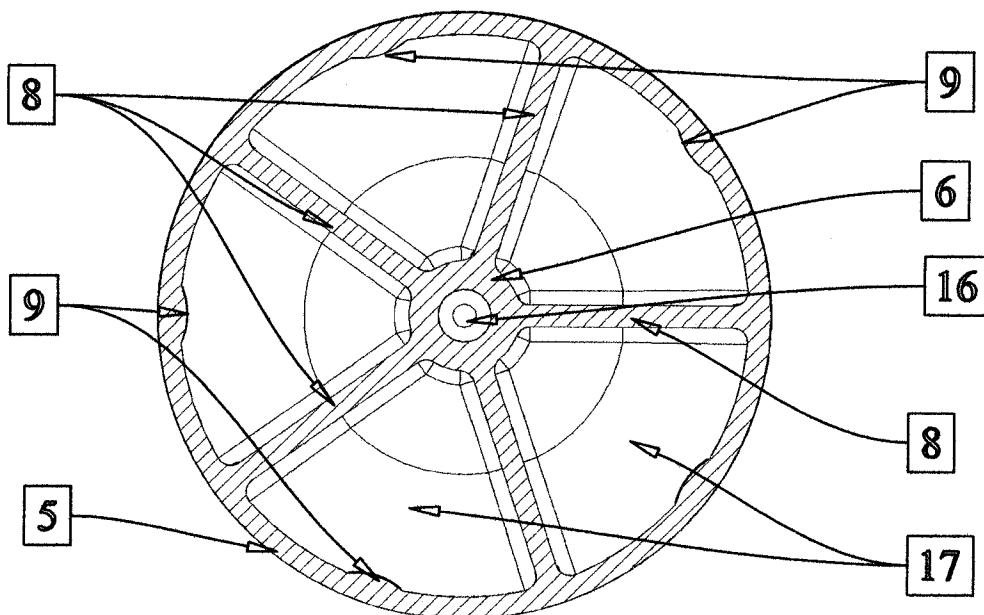
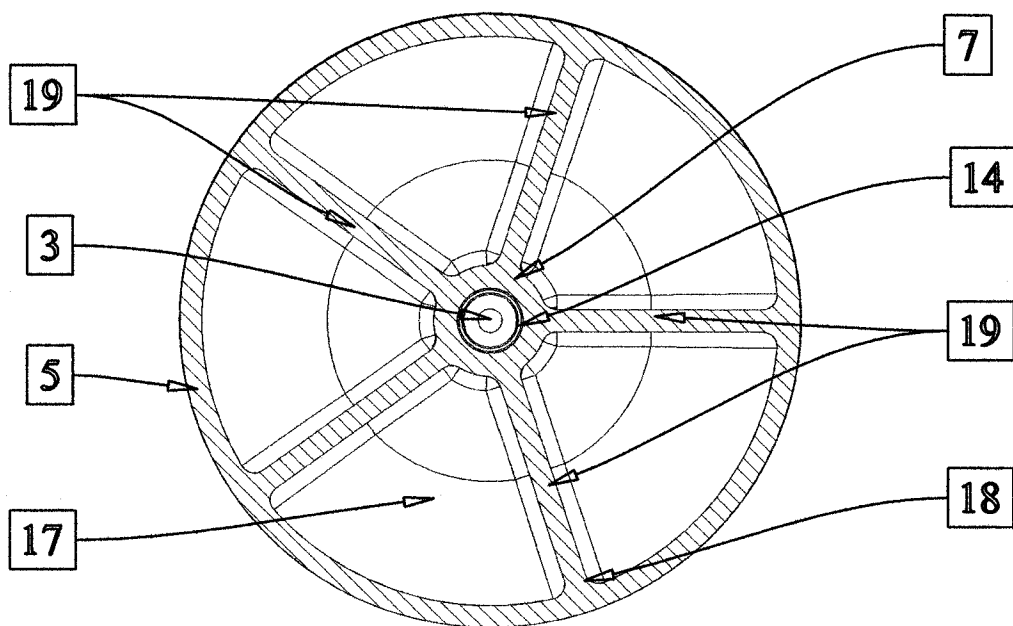


FIGURE G





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 833603
FR 1601355

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	WO 2015/140583 A1 (KVASTEK SANJA [HR]) 24 septembre 2015 (2015-09-24) * page 3, ligne 18 - ligne 24; revendications 1-7; figures 1-5d * -----	1-13	A45C11/00 A61F13/15
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A45C A61F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
11 juillet 2017		Oliveras, Mariana	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

2

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1601355 FA 833603**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **11-07-2017**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2015140583 A1	24-09-2015	EP 3119366 A1	25-01-2017
		WO 2015140583 A1	24-09-2015
